

DE_2026_005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le vingt-trois février deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 16 février 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Chantal GUEGUEN, Jean-Yves MERLET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Cécile BAILLON

Pouvoirs : Brigitte BOSQ BOUSQUET représentée par Chantal GUEGUEN, Elodie ROLLAND représentée par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Paul SALLES, Frédéric BROUSSEAU, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Secrétaire de séance : Chantal GUEGUEN

Demande de subvention DETR 2026 - Travaux Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la visite de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité à la salle des fêtes, des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes :

- **Pour le local Électrique :**
 - Dépose de la porte,
 - Fourniture et pose d'une porte coupe-feu,
 - Doublage des murs,
 - Mise en œuvre d'un plafond, ossature métallique renforcée, laine de roche.
- **Pour le local rangement**
 - Dépose de la porte,
 - Fourniture et pose d'une porte coupe-feu,
 - Doublage des murs,
 - Mise en œuvre d'un plafond, ossature métallique primaire et secondaire renforcée, laine de roche.

Ces travaux ont été chiffrés à 18 476 € HT soit 22 171,20 € TTC

Pour ces travaux de mise aux normes et sécurisation des équipements publics, nous avons la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De déposer** un dossier de subvention au titre de la DETR pour un montant attendu de 35 % sur les 18 476 € HT soit 6 466,60 € et un autofinancement TTC de 15 704,60 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Ont voté 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Chantal GUEGUEN

Le Président
Alexandre PIERRARD